Publié par:
REISO.org
REVUE D'INFORMATION SOCIALE

Lutter contre la pauvreté ?

Le Fonds monétaire international, la Banque mondiale comme la plupart des nations affichent comme objectif la lutte contre la pauvreté. Une unanimité qui donne à réfléchir.

© Gremlin / iStock

Par **Jean-Pierre Tabin,** professeur – Haute école de travail social et de la santé · EESP · Lausanne, et PNR LIVES

Le sociologue français Bruno Lautier, dans un article paru dans la revue Tiers-monde il y a une dizaine d'années, soulevait la question de manière provocatrice : « Pourquoi faut-il aider les pauvres ? » Il relevait que « cette question est rarement posée, car en général la réponse implicite précède la question : il faut parce qu'il faut, ce qui est le signe soit d'une redondance un peu excessive de la pensée, soit d'un impératif tellement catégorique qu'il est indiscutable. » Il poursuivait en remarquant que la « proposition : `Il faut lutter contre la pauvreté` est [...] du même ordre que les préceptes religieux ».

Bruno Lautier se référait aux politiques dites de développement, plus particulièrement à celles de la Banque mondiale, dont la « raison d'être », si l'on suit ce qu'elle affirme depuis la fin des années 1990, est la lutte contre la pauvreté. Le Fonds monétaire international, créé lui aussi en 1944 à Bretton Woods (Etats-Unis), ne dit d'ailleurs pas autre chose, puisqu'il écrit que son but est « de faire reculer la pauvreté dans le monde » [1].

La lutte suisse contre la pauvreté

Le discours des autorités helvétiques ne diffère guère de celui des institutions de Bretton Woods, ni de celui d'autres gouvernements. Dans le rapport de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (13 janvier 2006) concernant la motion « Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté », on peut lire que « ces dernières années ont été marquées par une aggravation du phénomène de la pauvreté en Suisse, ayant notamment pour corollaire une augmentation du nombre de personnes tributaires de l'aide sociale. En dépit de cet état de fait, la Suisse ne s'est pas encore dotée d'une véritable stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. » [2]

Cette commission rappelle la volonté du Conseil fédéral « de lutter contre la pauvreté », une intention réaffirmée dans la déclaration de la Confédération, des cantons, des villes et des communes du 9 novembre 2010 qui, après avoir indiqué qu'« à tous les échelons de l'Etat fédéral, beaucoup a déjà été fait pour réduire la pauvreté », affirme que « des efforts supplémentaires sont nécessaires et [que] ce combat doit être l'affaire de tous. Chacun est donc appelé à redoubler d'efforts. » [3] Nul argument, nulle justification : il faut lutter contre la pauvreté, parce qu'il le faut. Cette unanimité donne à réfléchir.

Une lutte sélective

L'histoire du traitement de la pauvreté, telle qu'elle a par exemple été analysée par le sociologue Robert Castel (1995), montre que la lutte contre la pauvreté n'est jamais totale : les institutions partent toujours du principe que l'on ne peut, ni ne doit jamais aider tout le monde.

De ce principe surgissent des questions récurrentes sur le type d'aide pouvant être accordée et sur qui mérite de la recevoir. C'est la question des pauvres méritants, un thème en lien avec l'appartenance (locale, communale, cantonale, nationale…) – on donne aux « siens » – et avec le comportement des pauvres – on ne donne qu'aux pauvres « honnêtes ».

Le traitement spécifique de la pauvreté sur un territoire et à une époque donnée conduit à un type particulier de gouvernement. Lutter contre la pauvreté, ce n'est donc pas la supprimer, mais la contrôler.

Justifier les gouvernements

Si le dogme de la lutte contre la pauvreté est important en démocratie, c'est parce que cette lutte est, c'est du moins la thèse de la sociologue Dominique Schnapper (1991), à la fois condition et conséquence de la citoyenneté dans une société démocratique.

Condition, parce qu'une personne dont les besoins élémentaires ne sont pas assurés ne peut réellement exercer ses droits politiques, étant obligée de répondre à d'autres préoccupations plus immédiates : se nourrir, se loger, se vêtir, etc.

Conséquence, car l'amélioration de la condition économique et sociale des citoyen-ne-s permet de légitimer l'Etat national : tous les partis, d'ailleurs, se font les champions de la lutte contre la pauvreté, et toutes les mesures économiques préconisées, qu'il s'agisse d'augmenter ou au contraire de réduire des prestations sociales, sont faites en son nom.

Lutter contre la pauvreté, c'est donc non seulement instaurer un mode de gouvernement, mais également justifier ce gouvernement aux yeux des personnes gouvernées. Il s'agit donc d'un outil de légitimation du pouvoir étatique.

Légitimer l'ordre social

Comme l'a montré il y a plus d'un siècle le sociologue Georg Simmel, c'est au travers des politiques d'assistance que nos sociétés ont construit la catégorie de pauvre. Selon Simmel, est pauvre une personne qui touche l'assistance ou qui devrait la recevoir. La pauvreté n'est donc pas un état mesurable en lui-même, mais en fonction de la réaction sociale qu'elle provoque. C'est le produit d'une catégorisation étroitement liée à l'évolution de législation sur la pauvreté : une même personne peut être ou non, dans un contexte donné, considérée comme pauvre.

Simmel relève que l'assistance s'est constituée historiquement et socialement comme un arbitrage entre les

impératifs du marché et la nécessité de cohésion sociale, soit comme un instrument de régulation sociale visant le maintien du statu quo. Il écrivait que « le but de l'assistance [n'est pas de supprimer la pauvreté, mais] (...) de mitiger certaines manifestations extrêmes de différenciation sociale, afin que la structure sociale puisse continuer à se fonder sur cette différenciation ».

Lutter contre la pauvreté, c'est légitimer un ordre social, ce qui est encore confirmé par le fait, également souligné par Simmel, que l'action politique en faveur des pauvres conduit à définir un contenu qui les concerne, sans jamais les y associer.

Elargir le débat

Faut-il, sur la base de ces analyses, renoncer à lutter contre la pauvreté ? Non, sans doute. Mais un élargissement du débat est nécessaire. Comme l'a bien montré Thomas Piketty (lire ci-dessous), nous vivons dans des sociétés de plus en plus inégalitaires. C'est cette inégalité, et notamment l'inégalité en matière de patrimoine, qui devrait être combattue pour lutter efficacement contre la pauvreté. Avec les propositions de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international ou du gouvernement helvétique, nous en sommes très loin.

La course folle du capital au XXe siècle

Dans son ouvrage paru aux éditions du Seuil en 2013, l'économiste Thomas Piketty étudie l'évolution de la répartition des richesses depuis le XVIIIe siècle, dans plus de vingt pays.

Piketty montre que « la répartition de la propriété du capital et des revenus qui en sont issus est systématiquement beaucoup plus concentrée que la répartition du travail », mais aussi que la structure des inégalités économiques a profondément évolué : certaines inégalités en matière de propriété du capital (ou de patrimoine), que l'on croyait révolues dans la deuxième partie du XXe siècle, sont aujourd'hui en forte augmentation.

Dans l'ensemble des pays européens, les 10% les plus riches possèdent (en 2010) 35% de la totalité des revenus, dont 25% de ceux du travail et 60% de ceux du capital. Et le 1% détient 10% de la totalité des revenus, dont 7% de ceux du travail et 25% de ceux du capital. Aux Etats-Unis (en 2010 toujours), 50% des revenus totaux appartiennent aux 10% les plus riches, dont 35% de ceux du travail et 70% de ceux du capital. Et le 1% détient 20% de la totalité des revenus, dont 12% de ceux du travail et 35% de ceux du capital.

Presque rien pour les 50%

Autrement dit, les inégalités salariales sont bien moindres que les inégalités en matière de patrimoine. Comme l'écrit Thomas Piketty, « la moitié la plus pauvre de la population ne possède presque rien : les 50% les plus pauvres en patrimoine possèdent toujours moins de 10% du patrimoine national, et généralement moins de 5 %». Et encore, « pour cette moitié de la population, la notion même de patrimoine et de capital est relativement abstraite. Pour des millions de personnes, le patrimoine se réduit à quelques semaines de salaire d'avance – ou de retard – [...], une voiture et quelques meubles. [...] Le patrimoine est tellement concentré qu'une bonne partie de la société ignore pratiquement son existence, et s'imagine parfois qu'il est possédé par des êtres irréels et des entités mystérieuses ».

L'économiste français montre que, dans les sociétés actuelles, « les patrimoines issus du passé se recapitalisent plus vite que le rythme de progression de la production et des salaires. [...] L'entrepreneur tend inévitablement à se transformer en rentier, et à dominer de plus en plus fortement ceux qui ne possèdent que leur travail. Une fois constitué, le capital se reproduit tout seul, plus vite que ne s'accroît la production. Le passé dévore l'avenir. » Le processus d'accumulation du capital augmente donc les inégalités.

La montée des inégalités relevée par Thomas Piketty doit beaucoup aux politiques en matière fiscale et financière. Pour lutter contre la pauvreté, ce sont ces politiques qu'il faudrait réformer.

JPT

Références

- Bec, Colette (1998) : L'assistance en démocratie. Les politiques assistantielles dans la France des XIXe et XXe siècles. Paris : Belin.
- Castel, Robert (1995) : Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat. Paris : Fayard.
- Lautier, Bruno (2002) : Pourquoi faut-il aider les pauvres ? Une étude critique du discours de la Banque mondiale sur la pauvreté. Revue Tiers-Monde, 43 (169), 137-165.
- Marec, Yannick (Éd.) (2006) : Pauvreté et protection sociale aux XIXe et XXe siècles : des expériences rouennaises aux politiques nationales. Rennes : Presses univ. de Rennes.
- Piketty, Thomas. (2013) : Le capital au XXIe siècle. Paris : Le Seuil.
- Procacci, Giovanna (1993) : Gouverner la misère. La question sociale en France 1789-1848. Paris : Seuil.
- Schnapper, Dominique (1991) : La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990. Paris : Gallimard.
- Simmel, Georg (1908) : Les pauvres (éd. 1988). Paris : PUF.
- Tabin, Jean-Pierre, Frauenfelder, Arnaud, Togni, Carola, & Keller, Véréna (2010) : Temps d'assistance. Le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIXe siècle. Lausanne : Antipodes.

[1] Site internet

[2] Site internet

[3] Document en pdf